

DÉLIBÉRATION n° 2019-05 de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'ADAC 65



Présent(e)s

M. Pélieu (Président du Conseil Départemental des HP et de l'ADAC 65).

Département :

B. Poulhan (Vic-en-Bigorre) ;
G. Astuguevieille (Ossun) ;
C. Robin Rodrigo (Vallée des Gaves) ;
P. Péraldi (Vallée de la Barousse) ;
J. Guilhas (Val d'Adour Rustan Madiranais) ;
C. Autigeon (Val d'Adour Rustan Madiranais) ;
J. Buron (Bordères-sur-l'Échez) ;
A. Souquet (Bordères-sur-l'Échez) ;
M. Lamou (Les Coteaux) ;
J. Brune (Haute Bigorre).

Communes :

J.M. Boya (Adé) ;
P. Pichon (Adjoint Ancizan) ;
A. Garoby (Antist) ;
R. Senmartin (Arcizac-Adour) ;
J.B. Larzabal (Arcizans-Dessus) ;
P. Carrère (Arreau) ;
M. Checa & A. Couget (Adjoints Aspin-en-Lavedan) ;
P. Gistau (Avajan) ;
F. Abat (Banios) ;
H. Dupré (Adjoint Barbazan-Dessus) ;
G. Clave (Bartrès) ;
J. Brune (Beaudéan) + N. Corrège (Adjoint) ;
G. Astuguevieille (1^{er} Adjoint Bénac) ;
B. Souberbielle (Betpouey) ;
J. Pouy (Bize) ;
A. Marsalle (Bordères-Louron) ;
M. Larrivière (1^{er} Adjoint Boulin) ;
R-M. Colomès (Bulan) ;
R. Fernandez (Cabanaç) ;
P. Lacoume (Calavanté) ;
J.M. Abbadie (Agos-Vidalos) ;
J. Cassou (1^{er} adjoint Les Angles) ;
A. Mallecot (Arbéost) ;
P. Habatjou (Arcizac-Ez-Angles) ;
D. Theil (Adjoint Arras-en-Lavedan) ;
P. Estrade (Aspin-Aure) ;
J.F. Lapeyre (1^{er} Adjoint Aurensan) ;
N. Quesette (Adjointe Azereix) ;
F. Larrang (Barbachen) ;
P. Arribet (Barèges) ;
J. Buron (Bazet) ;
S. Mathelin (Bégole) ;
T. Gonzalez (Bertren) ;
G. Rotge (Beyrède-Jumet-Camous) ;
B. Jobet (1^{ère} adjointe Bizous) ;
M. Iriarte (Bouilh-Pereuilh) ;
M. Garroq (Bours) ;
B. Péluhet (Bun) ;
J.L. Anglade (Cadéac) ;
J. Sempé (Camalès) + M. Moulère (Adjoint) ;

G. Ara (Campan) ;
 F. Loumagne (Castelnau-Rivière-Basse) ;
 P. Bouygard (Cazaux-Debat) ;
 G. Philippon (Clarac) ;
 P. Vuillaume (Esquièze-Sère) ;
 H. Armanet (Estarvielle) ;
 S. Chalan-Latou (1^{er} adjoint Estirac) + M. Mendizabal (Adjoint) ;
 A. Sermet (Adjoint Frechet-Aure) ;
 T. Dumestre-Courtiade (Gaillagos) ;
 M. Gabail (Gavarnie-Gèdre) ;
 P. Darré (Gazost) ;
 G. Dubarry (Gerde) ;
 G. Noguez (Gez) ;
 J. Duffau (Hères) ;
 B. Dubarry (Adjoint Hitte) ;
 A. Brunet (Ilhet) ;
 A. Mur (Jarret) ;
 J.C. Castets (Adjoint Juillan) + A. Cistac (conseiller municipal) ;
 R. Lafourcade (Adjoint Labatut-Rivière) ;
 V. Lanne (Arrayou-Lahitte) ;
 J. Debat (Laméac) ;
 A. Luquet (Lanne) ;
 C. Laffonta (Larreule) ;
 H. Bareilles (Lau-Balagnas) ;
 P. Darous (Lizos) ;
 N. Lacaze (Loudenvielle) ;
 R. Marrot (Représentant de la commune de Loures-Barousse) ;
 J. Garrot (Lugagnan) ;
 A. Cassou (Madiran) ;
 A. Laffargue (Mascaras) ;
 D. Toucouère (Mont) ;
 B. Rouède (Nestier) ;
 C. Jouret (Oléac-Debat) ;
 E. Laborde (Omex) ;
 F. Bordenave (Ossun) ;
 C. Rodrigues (Péré) ;
 B. Guinle (Adjoint Poueyferré) ;
 A. Guillouet (Rabastens-de-Bigorre) ;
 H. Rey (Sadournin) ;
 C. Lesgards (Salles-Adour) ;
 A. Bazerque (Sarrancolin) ;
 J. F. Chataigne (Sassis) ;
 J. Pédarribes (Sère-en-Lavedan) ;
 R. Bayle (Sers) ;
 D. Lacassagne (Sinzos) ;
 R. Lescoute (Soues) ;
 B. Lussan (Tostat) ;
 J.M. Dupouy (Castelbajac) ;
 T. Pourteau (Castéra-Lanusse) ;
 D. Galaup (Cazaux-Frechet-Aneran-Camors) ;
 H. Latour (Maire-Adjoint Escala) ;
 C. Montauban (conseillère municipale Estaing) ;
 G. Lacassagne (Fréchou-Fréchet) ;
 G. Curbet (Gardères) + C. Antin (Adjoint) ;
 J. Sévilla (Gayan) ;
 J. Fourcade (Ger) ;
 J.C. Castérot (Geu) ;
 M. Petit (Grezian) ;
 J.C. Pinos (Adjoint Hibarette) ;
 J.C. Abadie (Hourc) ;
 R. Marrot (Izaourt) ;
 P. Balagna (Jezau) ;
 D. Carcaillon (Lagarde) ;
 M. Begorre (Lamarque-Pontacq) ;
 P. Espurt (Lanespède) ;
 C. Giuge (Lansac) + G. Marquerie (Adjoint) ;
 C. Bourbon (Lascazères) ;
 D. Deminuid (Libaros) ;
 J. Uchan (Lombrès) ;
 A. Trinc (Louit) ;
 J.P. Balestat (Luquet) ;
 G. Ducos (Marsac) ;
 R. Dubertrand (Monfaucon) ;
 P. Bornuat (Montgaillard) ;
 J.L. Magni (Nouilhan) ;
 C. Labat (Oléac-Dessus) ;
 C. Habas (Orleix) ;
 D. Gosset (Ouzous) ;
 N. Péreira Da Cunha (Pierrefitte-Nestalas) ;
 F. Lerda (Pujo) ;
 E. Panofre (Recurt) ;
 S. Chaneau-Duffaut (Saint-Paul) ;
 R. Lapeyre (Sarniguet) ;
 A. Talbot (Sarrouilles) ;
 A. Lapèze-Charlier (Sénac) ;
 J. Touya (Séron) ;
 B. Poublian (Siarrouy) ;
 R. Ferrero (Soréac) ;
 P. Lacoste (Souyeaux) ;
 C. Denagiscarde (Tournay) ;

D. Fourtine (Tramezaïgues) ;

C. Alban-Colomes (Uzer) ;

T. Peycère (Villenave-près-Marsac).

J.P. Grasset (Trie-sur-Baïse) ;

S. Cournet (Villenave-près-Béarn) ;

Communautés de Communes :

P. Carrère (Com Com Aure Louron) ;

R. Marrot (Com Com Neste Barousse) ;

C. Alégret (Com Com Coteaux du Val d'Arros) ;

N. Pereira Da Cunha (Com Com Pyrénées Vallée des Gaves) ;

J. Brune (Com Com Haute-Bigorre).

Organismes partenaires :

V. Artigalas (Association des Maires HP) ;

P. Haurine (DDT) ;

J.P Sensebe (Paierie Départementale) ;

C. Autigeon (CAUE) ;

J. Colonel (Architecture & Patrimoine)

F. MIGAN (Initiative Pyrénées) ;

C. Denagiscarde (CCI) ;

M. Danglade (AD'OCC) ;

V. Dedieu (CAUE) ;

B. Rouch (SDE) ;

M.L. Néaume (Initiative Pyrénées) ;

P. Berardo (ENEDIS).

Services Département des HP :

C. Laffonta (DDL) ;

S. Butruille (DDL) ;

C. Labat (DDL) ;

P. Bordeau (DSD Insertion).

Parlementaires :

V. Artigalas (Sénatrice des HP) ;

J.B. Sempastous (Député des HP).

ADAC 65 :

D. Tulsa (Directeur) ;

L. Michaut (adjointe au directeur et responsable du pôle juridique & administratif) ;

B. Dubosc (conseillère juridique) ;

K. Talazac (conseillère juridique) ;

P. Péninou (assistant à maîtrise d'ouvrage) ;

J. Falliéro (assistant à maîtrise d'ouvrage) ;

M. Latapie (assistant à maîtrise d'ouvrage) ;

R. Rosato (assistant à maîtrise d'ouvrage) ;

N. Mainguy (assistante de direction).

Excusé(e)s

Département :

G. Isson (Aureilhan) ;
I. Loubradou (Moyen Adour) ;
L. Lagès (Vallée de la Barousse) ;
B. Vinualès (Lourdes 2) ;
J. Abadie (Vallée de l'Arros et des Baïses) ;
M. Beyrié (Neste - Aure - Louron).

Communes :

J.C. Trey (Ancizan) ;
Y. Lacaze (Les Angles) ;
I. Gandit (Aries-Espenan) ;
C. Legrand (Arras-en-Lavedan) ;
A. Dulout-GLFIZE (Artalens-Souin) ;
T. Broca (Asté) ;
J.B. Dubarry (Aulon) ;
M.F. Barus Verdalle (Aveux) ;
M. Ricaud (Azereix) ;
M. Saint-Pasteur (Barrancoueu) ;
R. Subercazes (Berberust-Lias) ;
J. Sarraméa (Bernadets-Dessus) ;
C. Esquerre (Bizous) ;
F. Coste (Boo-Silhén) ;
R. Sarrat (Bourg-de-Bigorre) ;
J.L. Peré (Caharet) ;
J.P. Taran (Caussade-Rivière) ;
A. Piasser (Clarens) ;
J. Coignard (Crechets) ;
R. Poques (Escondeaux) ;
Y. Cardeilhac (Escoubès-Pouts) ;
M.L. Komez (Estaing) ;
M.J. Rodriguez (Frechet-Aure) ;
F. Castet (Gaussan) ;
M. Cabarrou (Gourgue) ;
V. Soubabère (Hagedet) ;
E. Ducuing (Izaux) ;
R. Maisonneuve (Labatut-Rivière) ;
J.C. Duzer (Lalanne-Trie) ;
E. Gay (Lancon) ;
R. Artus (Lescurry) ;
M. Menoni (Liac) ;
J.F. Dron (Loucrup) ;
G. Julia (Loures-Barousse) ;
P. Gerwig (Anères) ;
A. Vergé (Arcizans-Avant) ;
M. Martin (Arné) ;
J.P. Cazaux (Arrens-Marsous) ;
A. Laborde (Aspin-en-Lavedan) ;
C. Galey (Aucun) ;
E. Ricart (Aurensan) ;
S. Cabar (Ayzac-Ost) ;
L. Fourcade (Barbazan-Dessus) ;
P. Jouanolou (Bénac) ;
A. Barret (Bernac-Dessus) ;
P. Begue (Bettes) ;
A.M. Bruzeaud-Soucaze (Bonnefont) ;
G. Dayde (Boulin) ;
J. Paucis (Bourisp) ;
S. Cha (Castéra-Lou) ;
D. Salières (Chelle-Debat) ;
M. Capdeville (Collongues) ;
C. Corrège (Escala) ;
E. Doutriaux (Escots) ;
G. Fourcade (Espieilh) ;
M. Bordier (Estirac) ;
A. Ribes (Gaudent) ;
S. Bourdette (Germs-sur-l'Oussouet) ;
E. Trey (Grust) ;
D. Dépond (Hibarette) ;
F. Sayous (Juillan) ;
N. Salcuni (Lagrange) ;
P. Vignes (Laloubère) ;
J. Fourcade (Laslades) ;
C. Morera (Lézignan) ;
M. Sicard (Lortet) ;
E. Bertranuc (Loudervielle) ;
C. Noguès (Luc) ;

S. Simois (Lutilhous) ;
A. Dupouts (Mauvezin) ;
V. Mazoué (Montastruc) ;
C. Rotgé (Montoussé) ;
J.M. Lehmann (Odos) ;
G. Latour (Orignac) ;
J.L. Ribes (Ourde) ;
J.L. Crampe (Ourdon) ;
I. Robin (Pailhac) ;
J.L. Mascaras (Pouzac) ;
D. Masset (Sabalos) ;
S. Santacreu (Saint-Lanne) ;
G. Cha (Saint-Pastous) ;
G. Omisos (Saint-Savin) ;
J.P. Compagnet (Sarlabous) ;
C. Berdy (Sauveterre) ;
L. Bouzet (Ségus) ;
J. Abadie (Tilhouse) ;
T. Hachet (Tuzaguet) ;
J.P Prat (Viey) ;
G. Lonca (Viscos).

J. Nadal (Maubourguet) ;
M. Fis (Monlong) ;
R. Carmouze (Montignac) ;
A. Bonnecarrère (Moumoulous) ;
S. Moulédous (Orieux) ;
J.M Duclos (Ossun-Ez-Angles) ;
J.N. Cassou (Ourdis-Cotdoussan) ;
G. Lemasquier (Ozon) ;
R. Lesaulnier (Poumarous) ;
N. Acchini (Ris) ;
D. Brun (Sailhan) ;
J.C. Lassarrette (Saint-Martin) ;
J.C Beaucoueste (Saint-Pé-de-Bigorre) ;
M. Solles (Sariac-Magnoac) ;
D. Gronnier (Sarriac-Bigorre) ;
D. Borderolle (Sazos) ;
G. Dieuzeide (Sombrun) ;
Y. Pujo (Trébons) ;
M. Guarné (Uz) ;
N. Laurent-Ducastaing (Villefranque) ;

Organismes partenaires :

B. Blondel (Préfecture HP) ;
J.L. Sagnard (DDT) ;
A. Colat-Parros (ADIL) ;
J.M. Chareyre (cadastre) ;
S. Mazin (cadastre).

F.X. Brunet (CCI) ;
D. Frossard (SDE) ;
L. Grandsimon (Parc National)
J.M. Lefebvre (cadastre) ;

Services Département des HP :

S. Pividal (DDL) ;
N. Assibat (DGA DSD).

P. Debernardi (DRT) ;

Parlementaires :

M. Carrère (Sénatrice des HP) ;

J. Dubié (Députée des HP).

Secrétaire de Séance : Philippe Carrère (Arreau).

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 portant création d'une Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

VU la délibération de l'Assemblée Constitutive de l'ADAC 65 du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l'ADAC 65 ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale en date du 05 juin 2014 portant notamment sur la désignation des membres du Collège des Communes et EPCI siégeant au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 05 juin 2014 portant sur la désignation des 2 Vice-Présidents au sein du Collège des Communes et EPCI ;

VU la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 27 avril 2015 portant sur la désignation des représentants du Département au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2017 portant sur la désignation des représentants du collège des EPCI au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 juin 2019 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Rapport du Conseil d'Administration sur les activités de l'ADAC en 2018 ;

Article 2 : l'Assemblée Générale désigne à l'unanimité Monsieur Pierre ESTRADE, maire d'Aspin-Aure, comme représentant titulaire du 2^e collège (*maires*) au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC, en remplacement de Monsieur Jean-François LAFFONT.

Article 3 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- Transmission au Représentant de l'Etat, Service du Contrôle de Légalité,
- Publication au recueil des actes administratifs,
- Insertion au registre des délibérations.

